

# Le risque mouvement de terrain cavités souterraines & falaises

Les principales consignes de sécurité du risque de mouvement de terrain

pour le risque «cavités souterraines»



évacuez l'habitation si elle est menacée



éloignez-vous de la zone instable



fuyez latéralement



gagnez un point en hauteur

## Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines.

## Le risque en Seine-Maritime

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines** naturelles ou artificielles (carrières, bétoires, **marnières**...). En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silice ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Le risque de mouvement de terrain dans le département de la Seine-Maritime est également lié à la présence de falaises crayeuses le long du littoral et dans la vallée de la Seine.

L'effondrement des falaises est un phénomène naturel : les fissures de la craie se distendent sous le poids de la roche. La pluie, en s'infiltrant, accentue le phénomène car elle diminue la cohésion de la roche, dissout le calcaire et fait monter le niveau de la nappe contenue dans la craie.



Effondrement de marnière

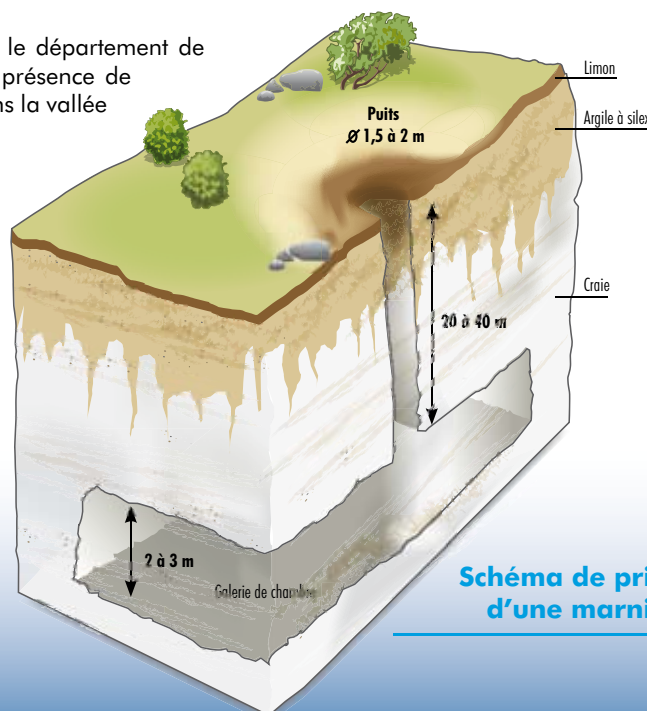


Schéma de principe d'une marnière

## La prévention

En cas de menace ou d'incident (effondrement ou glissement de terrain), le maire prescrit les mesures de sûreté sur les domaines privés et publics de son territoire communal : travaux, interdiction d'accès aux propriétés menacées, évacuations. Il peut engager la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les experts peuvent demander la mise en place de techniques visant à enrayer ou à diminuer les risques :

**falaise** : pose d'ancrage, filets de protection, purges...

**cavités souterraines** : consolidation des terrains ou des constructions, rebouchage éventuel de la cavité...

Des études par des bureaux spécialisés et des inventaires communaux sont réalisés pour la prise en compte de ces risques dans l'urbanisme.



Falaises de Saint-Adrien



Effondrement de falaise